Association Sports et Loisirs Férollais

saison 2026/ 2027 INSCRIPTION INDIVIDUELLE

ASLF : Mail aslf.sportsetloisirs@club-internet.fr

Nom / Prénom	
Date de Naissance :	
Adresse :	
Tél :	
Email :	

GYMNASTIQUE ADULTES/ADO				
Entretien Musculaire	Mardi Jeudi	09h00 à 10h00 09h00 à 10h00	☐ ☐	Tarif pour : 1 cours 125 €
Cardio Training	Lundi	20h00 à 21h00	☐	2 cours 210 €
Cardio Musculation/Training	Samedi	10h00 à 11h30	☐	Au-delà 270 €

SPORTS COLLECTIFS EN SALLES ADULTES/ADOS				
Foot en salle	Jeudi	19h00 à 20h15	☐	Tarif : 45 €
Badminton	Mardi Vendredi	18h45 à 20h00 18h10 à 19h10	☐	Tarif : 45 €

DANSES MODERNES ENFANT de 3 à 10 ANS / TRAINING ENFANTS de 7 à 14 ANS				
Cardio training pré ado (7 à 11ans)	Jeudi	17h00 à 18h00	☐	Tarif : 215 €
Cardio training ado (11à 14ans)	Jeudi	18h00 à 19h00	☐	Tarif : 215 €
Danse moderne enfants	vendredi	17h00 à 18h00	☐	Tarif : 215 €

Les professeurs récupèrent les enfants à l'école des clos à 16H45

	MONTANT A REGLER
Cours	
Adhésion annuelle à l'ASLF : - 14 € pour les Férollais ou 22 € pour les extérieurs	
Cotisation de la Licence FFsportspourtous 20€ - de 18 ans 32 € pour + de 18 ans 43 € Formule Famille (1 adulte + enfants de – 18 ans)	
TOTAL	

Chèques à l'ordre de «ASLF » Possibilité de payer en3 fois

Possibilité de payer par virement. RIB ASLF : FR76 1870 6000 0013 4957 4700 063

REGLEMENT INTERIEUR

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle ou trimestrielle sont adhérentes de l'association. L'adhésion est valable à compter du jour de l'inscription, elle comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse (Généralement comprise dans votre contrat multirisque habitation !).

La cotisation est exigible en totalité dès l'adhésion.
Pour les inscriptions à l'année, une facilité de paiement en 3 fois peut être accordée aux adhérents avec encaissement en octobre, janvier et avril de l'année en cours.
La cotisation ne peut faire l'objet d'un remboursement, d'une négociation ou d'une cession. Il y aura un report des cotisations sur l'année suivante dans les cas ci-après : grossesse, maladie et accident > à 3 mois, certificat médical à l'appui. En cas de déménagement en cours d'année, le remboursement, au prorata, aura lieu sur présentation d'un justificatif.

Les inscriptions au trimestre sont non remboursables.

Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'annulation définitive des cours, faute d'inscrits, ceux-ci seront remboursés au prorata des cours effectués.

Les cours sont collectifs et réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. La saison comprend en moyenne 30 cours. La saison commence début septembre de l'année en cours et se termine vers le 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours.

- **Le changement de chaussures**, adaptées à la salle, est obligatoire
- **Les vidéos ne sont pas autorisées durant les cours,** sauf accord ponctuel du professeur
- **Les diffusions des photos des cours enfant sur les réseaux sociaux ne sont pas autorisées**

☐ J'autorise l'ASLF à publier les photographies des cours, soirées et autres évènements de l'association sur son site Internet ou sur une plaquette et sur les pages des réseaux sociaux associées à l'ASLF,
L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A : ……, le .....

Signature de l'adhérent(e) *La Présidente de l'ASLF*

Comment nous avez vous connu ?

1. Bulletin municipal
2. Forum Association
3. Boîtes aux lettres
4. Internet
5. Bouche à oreille
6. Autres : préciser……..

A fournir :
☐ : Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de couple OU décharge signée